

SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

MOTIF DE LA SAISINE : INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- **Projet de délibération**

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT PUBLIC :

.....

Nombre d'agents titulaires :

Nombres de contractuels de droit public :

Nombres de contractuels de droit privé (CAE, apprenti...) :

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

- Quotités prévues (ne peut être inférieure à 50 % d'un temps complet) :
- Durée des autorisations (entre 6 mois et 1 an) :
- Date limite de dépôt des demandes auprès de l'autorité :
- Date de réponse de l'autorité :
- Motif de refus de l'autorité :
- Certaines catégories de personnels sont-elles exclues :, OUI NON
- si oui pourquoi :

Pour le temps partiel de droit, seules sont fixées les modalités après avis du Comité Technique

Fait à, le

Cachet et signature de l'autorité territoriale,



AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES AGENTS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITE
- FAVORABLE A LA MAJORITE
- DEFAVORABLE A L'UNANIMITE
- DEFAVORABLE A LA MAJORITE

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ELUS :

- FAVORABLE A L'UNANIMITE
- FAVORABLE A LA MAJORITE
- DEFAVORABLE A L'UNANIMITE
- DEFAVORABLE A LA MAJORITE

COMMENTAIRES / OBSERVATIONS DES REPRESENTANTS :

Fait à YZEURE, le

Le Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

Le Président,